PROTOCOLE DE GESTION DE CONFLITS

GESTION IMMÉDIATE

1. L'élève reste en classe ; l'autoriser à utiliser un espace de retour au calme

- Il y va lui-même ou y est invité par l'enseignant.
- L'enseignant indique la durée.
- L'élève peut lire calmement, dessiner, ne rien faire.
- L'élève peut revenir avant la fin de cette durée s'il s'en sent capable. Il reprend ses activités. L'enseignant, les autres élèves ne font aucun commentaire.

2. L'élève est conduit hors de la classe

- L'élève est accompagné d'un adulte pour son déplacement (l'enseignant qui a confié sa classe à un collègue, un enseignant surnuméraire ...).
- L'élève est confié à un autre enseignant (pas de niveau de classe inférieur) ou au (à la) Directeur(trice).
- L'élève a une activité.
- La durée est fixée (pas plus d'1/4 de journée).
- L'élève regagne sa classe accompagné d'un adulte.

3. L'élève est dans la cour

- L'élève est invité à regagner un espace calme avant la fin de la récréation (penser à anticiper cette possibilité lors des équipes éducatives au besoin).
- Il est surveillé.
- Il regagne sa classe à la fin de la récréation.

4. Si refus et menace : protéger et se protéger

- **Ne pas s'interposer**, en contenant physiquement un élève, en le traînant de force.
 - Faire sortir les autres élèves (faire appeler
- un adulte : 2 élèves préviennent l'enseignant de la classe voisine, le (la) directeur(trice), un enseignant du RASED ...).
- L'élève est surveillé (par un enseignant, le (la) directeur(trice), un enseignant du RASED ...).

- Fugue : appeler la police (17)*
- Danger : appeler les secours (15)*
Appeler les parents et l'IEN.

Une intervention physique n'est pas à envisager, sauf :

- si l'élève risque de **se blesser** avant l'arrivée des secours
- ou si l'élève risque de blesser des élèves et des adultes.

L'intervention ne doit pas présenter de danger pour les adultes ou l'élève.

voir les conseils dans l'annexe

Elle est à pratiquer en dernier ressort, uniquement dans un but de protection.

GESTION DIFFÉRÉE

5. Communiquer avec l'élève après l'incident

- Prévoir un lieu dédié (pas le couloir), soit la classe ou le bureau de la directrice.
- **Respecter un temps sans tension** pour que l'élève réintègre les activités de la classe (pas de retour immédiat sur l'incident). Revenir sur l'incident l'après-midi, le lendemain.
- Veiller à la prise de parole de l'élève, reconnaissance des faits, analyse des causes par l'adulte ...

6. Communiquer avec les parents

- **Prévoir un lieu** dédié : pas le couloir, pas la cour, préférer la classe ou le bureau du (de la) directeur(trice).
- Amener le parent dans une salle prévue à cet effet, relativement **éloignée** du hall d'entrée permet :
- au parent de se calmer ;
- à l'enseignant, au directeur, de réfléchir à la suite ;
- d'éloigner les autres parents ;
- de montrer néanmoins au parent qu'on est à l'écoute.
- Mener l'échange avec le parent :
- Rappeler le but de l'entretien.
- Donner la parole, être à l'écoute.
- Relater les faits.
- Formuler une proposition d'action conjointe.
- Prendre un rendez-vous pour le suivi.

Si une communication à destination des autres parents doit être effectuée, indiquer que l'incident a été géré selon le protocole. Aucune communication écrite ne sera effectuée sans accord de l'IEN.

7. Assurer le suivi de l'élève

- Mettre en place un contrat de comportement.
- Réprimander (cf. règlement).
- Echanger avec les enseignants spécialisés du RASED.
- Rédiger un PPRE (compétences sociales et civiques).
- Réunir l'équipe éducative au besoin.

GESTION ÉLARGIE

8. Communiquer avec l'IEN après l'incident

- Contacter l'IEN de votre circonscription (fiche « outil interne de diagnostic pour résolution de situation » ou tout autre outil de liaison Pôle Ressource de votre circonscription).
- Accueillir l'enseignant spécialisé Aide relationnel envoyé par l'IEN, collaborer à l'analyse de la situation et à la définition d'actions à mettre en œuvre.